

MINISTERE DE LA CULTURE

\*\*\*\*\*

DIRECTION NATIONALE DU  
PATRIMOINE CULTUREL

\*\*\*\*\*

REPUBLIQUE DU MALI

*Un Peuple - Un But - Une Foi*

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT SUR**

*L'ETAT ACTUEL DE CONSERVATION DU BIEN VILLES  
ANCIENNES DE DJENNE (MALI) (C116 REV)*



*Janvier 2018*

## **1. Résumé analytique du rapport**

Le Bien « Villes anciennes de Djenné » est un Bien culturel inscrit sur la Liste du Patrimoine Mondial, suivant les critères (iii) et (iv). Le bien se compose des sites archéologiques, Djenné-Djenno, Hambarketolo, Tonomba et Kaniana qui apportent un témoignage exceptionnel sur les civilisations pré- islamiques du Delta intérieur du Niger ; du tissu ancien de Djenné offrant un exemple éminent d'ensemble architectural illustrant une période historique significative. Il couvre une superficie de plus de 48 hectares.

Considéré tantôt comme « *la plus belle ville d'Afrique* », tantôt comme « *la ville africaine type* », Djenné a émerveillé le monde entier. Au fil des siècles, la cité a vu naître et s'épanouir plusieurs cultures dont la brillante civilisation urbaine de Djenné-djeno, ancienne Djenné, habitée dès le 3<sup>ème</sup> siècle avant notre ère.

Célèbre pour ses maisons monumentales et sa majestueuse mosquée faite de terre, de boue, pétrie des mains nues des « barey », maçons traditionnels, et qui s'étire en hauteur tel un « building » de terre, la ville de Djenné a été classée dans le patrimoine national malien par décret N°92-245/P-RM du 18 décembre 1992.

Pour des raisons multiples, entre autres, la pression du développement urbain ; l'empiètement sur les sites archéologiques et la détérioration des maisons d'habitation, faute d'entretien (difficultés économiques rencontrées par les habitants) et l'application très timide des réglementations urbaines destinées à contrôler les empiètements et les nouvelles constructions sauvages, le bien « villes anciennes de Djenné » a été inscrit sur la Liste du patrimoine en péril en 2016.

Plusieurs activités ont été réalisées pour la protection et la promotion du bien et notamment : les sensibilisations à la lutte contre le pillage et le trafic illicite des biens culturels et archéologiques ; le renforcement de la protection des sites archéologiques, la restauration ou réhabilitation des maisons détruites, les actions d'élaboration du plan de conservation et de gestion, la réhabilitation des berges du fleuve, etc.

Le présent rapport donne l'état actuel de conservation du bien et les actions réalisées pour son retrait sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

## **2. Réponse de l'Etat partie à la décision du comité de patrimoine mondial**

**Ayant examiné** le document WHC/17/41.COM/7A

**Rappelant** la décision 40 COM7B.13 adoptée à sa 40<sup>ème</sup> session (Istanbul/UNESCO, 2016).

**Prend note** des efforts déployés par l'Etat partie dans la mise en œuvre des mesures correctives adoptées à sa 40<sup>ème</sup> session, dans un contexte sécuritaire difficile dans le nord du Mali et de l'absence de ressources suffisantes au niveau local qui a ralenti leur mise en œuvre.

*L'Etat partie apprécie la mention adressée par le Comité du patrimoine mondial pour les activités menées. L'Etat partie adresse ses remerciements à l'ensemble des partenaires pour les appuis techniques et financiers pour la conservation du bien et s'engage à poursuivre les efforts pour combler l'insuffisance des ressources humaines et financières pour une meilleure gestion du bien.*

**Note** qu'en dépit des l'insuffisance des moyens financiers et logistiques adéquats dont dispose la Mission Culturelle de Djenné, des ressources ont été allouées à la finalisation du plan de conservation et de gestion avant fin 2017 et que des mesures se poursuivent pour la sensibilisation à la lutte contre le trafic illicite.

*Des activités de sensibilisations ont été faites auprès des communautés, les établissements scolaires pour lutter contre le pillage et le trafic illicite des biens culturels. Des résultats satisfaisants sont déjà remarquables à travers l'implication des communautés à toutes les activités concernant la gestion du bien. Le plan de conservation et de gestion est en train d'être finalisé.*

**Exprime également son inquiétude** suite à l'apparition de nouvelles dégradations dans le tissu urbain ancien du bien, après l'inondation provoquée par les pluies diluviennes en aout 2016 ayant provoqués l'écroulement de certaines maisons monumentales, dont l'ancien palais marocain datant du 16<sup>ème</sup> siècle ; et suite aux risques de dégradation et de pillage des sites archéologique.

*L'Etat partie tient à rassurer le Comité du patrimoine mondial de tout mettre en œuvre, en collaboration avec ses partenaires et le Comité de gestion du bien pour restaurer les maisons détruites, protéger et conserver l'intégrité des sites archéologiques. D'ailleurs beaucoup de maisons en ruines ont été restaurées et d'autres sont en cours. La dégradation et le pillage des sites ont sensiblement diminué avec l'implication effective des communautés.*

**Encourage** l'Etat partie a sollicité une demande d'assistance internationale au titre du fonds du patrimoine mondial, afin de mettre en œuvre des actions prioritaires de réhabilitation de ces maisons monumentales endommagées

*Une demande d'assistance internationale pour la protection et la mise en valeur du bien a été faite en 2017 et prend en compte l'étude architecturale pour la réhabilitation de maisons monumentales détruites suite aux pluies diluviennes d'août 2016 et l'ancien palais marocain.*

**Note avec appréciation** le soutien apporté par Aga Khan Trust for Culture pour les mesures de conservation durable des berges du fleuve.

*Présentement, Aga Khan Trust pour la Culture (AKTC) est entrain de mettre en place un système d'évacuation des eaux usées et des eaux de pluie et a construit 200 mètres de berges.*

**Exprime sa préoccupation** sur la fragilité de la situation sécuritaire à Gao qui n'a pas permis d'organiser la mission conjointe UNESCO/ ICOMOS / ICCROM de suivi réactif demandée et réitère sa demande à l'état partie d'inviter, lorsque la situation sécuritaire sera stabilisée au Mali, cette mission de suivi conjointe UNESCO/ ICOMOS / ICCROM de suivi réactif en vue d'évaluer l'état général de conservation du bien et les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures correctives.

*Des progrès sont accomplis pour la stabilité du Mali y compris le Cercle de Djenné et l'Etat partie s'engage et rassure le Comité du patrimoine mondial de l'organisation d'une mission conjointe UNESCO/ICOMOS/ICCROM de suivi réactif pour évaluer l'état général de conservation du bien et les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures correctives, dès que la situation sécuritaire s'améliore davantage.*

**Note également** que l'intérêt du soutien international pour le bâti s'est concentré essentiellement sur Tombouctou et appelle la Communauté internationale à apporter son soutien à l'Etat partie, en coopération avec le Centre du patrimoine mondial et les organisations consultatives, par tous les moyens possibles, pour la conservation et la protection du bien, notamment la mise en œuvre d'un plan d'action pour la 2<sup>ème</sup> phase de réhabilitation du patrimoine culturel du Mali.

*L'Etat partie remercie le Comité du patrimoine mondial et les tous les partenaires techniques et financiers pour avoir soutenu la prise en compte du bien « Villes anciennes de Djenné » dans le plan d'action de réhabilitation du patrimoine culturel et de sauvegarde des manuscrits anciens du Mali, 2<sup>ème</sup> phase.*

***- Progrès accompli dans la mise en œuvre des mesures correctives adoptées par le Comité du patrimoine mondial***

Plusieurs mesures ont été prises pour renforcer la gestion du bien depuis son inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Parmi ces mesures, il faut noter l'élaboration d'un plan de conservation et de gestion, la mise en place

d'activités de recherche, de suivi et d'établissement de rapports destinés à permettre la gestion et une protection efficace. Les autorités communales ont déclaré que le bien, villes anciennes de Djenné, est une composante majeure de leur stratégie d'écotourisme en raison de la conception, de la qualité et de l'accessibilité des sites et de leur présence dans un paysage attrayant et protégé. La gestion du patrimoine culturel est dans le PDSEC de la Commune. Les problèmes de la conservation de l'architecture de terre et des sites archéologiques constituent, aujourd'hui, une menace sérieuse à la préservation de l'intégrité du bien « villes anciennes de Djenné ». Devant cette problématique affichée, l'état du Mali et l'UNESCO ont engagé une série de mesures de préventions.

Pour les activités de sensibilisation, on fait recours à des mécanismes variés (média sociaux, réunions avec les différentes couches de la communauté). Les sites font l'objet de visites par les élèves en provenance de Mopti, chef lieu de la 4<sup>ème</sup> région. Quelques rares touristes (italiens, russes et espagnols) viennent pour un bref séjour à Djenné. Un plan d'interprétation a été établi pour définir les caractéristiques, le niveau de qualité et le contenu de l'information touristique (panneaux d'orientation et d'interprétation informatifs).

Des cordons pierreux, des moellons entassés dans du grillage, des termitières ont été mis en place pour empêcher les eaux de pluies de détruire les sites. La démarcation des sites des maisons d'habitat par des zones tampon ont empêché l'empiètement sur les sites. Les poteaux bordent les zones tampon de façon visible. Ces dispositions se sont avérées efficaces. L'érosion a reculé sur les sites archéologiques. Les rideaux de cordons pierreux ont pleinement joué leur rôle. Beaucoup de maisons en ruines ont été reprises dont la maison des 3 foyers. Actuellement, les travaux de crépissage sont en cours à travers la ville et le palais marocain a été restauré. Les zones tampon ne sont plus menacées comme avant. Toutes ces mesures ont contribué à mettre en valeur le bien « Villes anciennes de Djenné ».

La Mission Culturelle a procédé au renforcement des bornes manquantes, en tenant compte des limites actualisées. Les intervalles entre les bornes sont réduits de 50 mètres. Au total, 40 bornes ont été confectionnées dont 20 bornes de 03 mètres et 20 bornes de deux mètres de haut. Les bornes de trois mètres sont destinées à des bas-fonds et celles de deux mètres à des parties exondées. Elles sont réparties entre tous les sites hormis Tonomba (les zones tampons ne sont pas bien définies à cause de la présence des bâtiments administratifs). Le site le plus menacé d'occupation, Kaniana, a reçu 20 bornes dont 10 de trois mètres. Les 20 autres bornes ont été réparties entre Djenné-djéno, 12 bornes et Hambarkétolo, 08 poteaux. Toutes les balises ont été peintes en rouge et blanc pour améliorer la visibilité.

Les limites et les zones tampons des sites archéologiques de Djenné-Djeno, Hambarketolo et Kaniana ont été redéfinies et précisées. Certaines bornes sont peintes en rouge et d'autres en blanc.

- Renforcement des dispositifs au niveau des mini-barrages et des cordons pierreux : des mini-barrages ont été renforcés par endroit ou reconstruits. Il s'agit des flancs du coté Ouest, Sud et Est du site de Djenné-Djeno et de Hambarketolo. Au total, sept (7) mini-barrages en moellon ont été installés à Djenné-djeno et trois (3) sur le site de Hambarketolo.

Ces dispositifs antiérosifs ont été renforcés par des piles de sacs remplis d'argile. Des sacs de 100 kg remplis d'argile sont rangés côte à côte avec un (1) mètre à la base et un (1) mètre de hauteur. Derrière chaque rangée de sacs, des gavions sont tassés pour soutenir le rideau de sacs. Sept (7) grands ravins ont été aménagés de cette manière.

La reprise des textes, iconographies et peintures du panneau d'introduction du site Djenné-djeno a été faite.

Le panneau d'introduction, installé sur le site de Djenné-djeno et retraçant les différentes phases d'occupation du site, remonte en 1996. Le tableau, à la date d'aujourd'hui, est bien présentable. Il a un nouveau visage et joue son rôle originel.

En marge de la réfection du grand panneau, d'autres panneaux ont été réalisés. Il s'agit des panneaux de défense dont le contenu est : « Interdiction formelle de faire des briques et des excavations sur les sites classés dans le patrimoine national et inscrits sur la Liste du patrimoine mondial » ou encore « Défense absolue d'utiliser les sites archéologiques classés dans le patrimoine national et inscrit sur la Liste du patrimoine mondial et leurs zones tampon ».

Le crépissage de la mosquée de Djenné, édition 2017 a été marqué par la présence des représentants du Ministre de la culture.

Une réunion de concertation sur la révision du plan de conservation et de gestion du bien « Villes anciennes de Djenné », 2018-2022 a été faite. Dans le cadre de la révision et de l'élaboration du Plan de gestion et de conservation du site « Villes anciennes de Djenné », le Ministère de la Culture, en partenariat avec l'UNESCO, a organisé, du 15 au 16 novembre 2017, les réunions de concertations sur l'actualisation du plan de gestion et de conservation du bien « Villes anciennes de Djenné ». Les rencontres ont eu lieu dans la salle de réunion du Cercle de Djenné.

### **Les actions des partenaires techniques**

Actuellement, Aga Khan Trust pour la Culture (AKTC) est entrain de mettre en place un système d'évacuation des eaux usées et des eaux de pluie et a construit 200 mètres de berges.

L'objectif de ce projet est d'améliorer le cadre de vie des populations, de contribuer à faire de la ville un pôle d'attraction touristique, de lutter contre la pauvreté urbaine et contribuer à l'instauration de la paix.

La Mission Culturelle de Djenné a organisé des visites de suivi sur les sites archéologiques, pour faire des constats de l'état de dégradation desdits sites. Des stratégies de renforcement de protection des sites sont élaborées.

La prestation de la troupe théâtrale locale « Dicèrè de Djenné » a permis de sensibiliser un large public.

Les messages radiophoniques et les commentaires ont apporté des éclairages au public et aux décideurs sur l'état actuel de conservation du patrimoine culturel. Le public a compris que le patrimoine culturel, à travers la diffusion des messages de façon quotidienne, doit être protégé et valorisé. Ce qui a permis à la population de se l'approprier. Plusieurs fois, les maires de différentes communes, chargés du patrimoine, viennent à la Mission Culturelle de Djenné pour se renseigner sur les méthodes de protection des sites archéologiques.

Le programme d'ouverture de l'organisme collabore-t-il avec d'autres secteurs ? La relation avec le secteur touristique et la création avec l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) un partenariat pour l'archivage des documents liés au bien.

La participation de la population locale à la gestion du bien est encouragée par l'Etat partie à travers leur implication dans la prise de décisions et des activités organisées sur le bien.

***- Progrès réalisés vers l'état de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril (DSOCR).***

#### **Dispositions législatives et administratives**

Une avancée dans la protection du bien est la signature du décret N° 2016-0268/P-RM du 29 avril 2016 modifiant le Décret N° 92-245/P-RM du 18 décembre 1992 portant classement des Villes anciennes de Tombouctou et Djenné. La modification permet de compléter le Décret n°92-245 du 18 décembre 1992 portant classement des villes anciennes de Tombouctou et Djenné en incluant le site archéologique de Hambarkétolo.

Aussi, suite à l'insistance de la société Orange Mali d'implanter dans l'ancien tissu de Djenné des piliers et relais de communication, et les convoitises diverses de démolition, de construction en dur, de tentatives de spéculations, d'obtention de titres fonciers des parcelles de certaines personnes, le Directeur National du Patrimoine Culturel a adressé la lettre N° 000094/MC-DNPC, rappelant le caractère inaliénable du patrimoine culturel classé, au Préfet et au Maire de la Commune.

Pour la gestion et la conservation du bien « Villes anciennes de Djenné », un Comité de gestion est créé par la décision N° 2014 006/P-CDJ. Le comité est présidé par le Préfet ou son représentant. L'objectif majeur du comité est la protection, la conservation et l'harmonisation des projets de développement pour sauvegarder et maintenir l'authenticité et l'intégrité du bien « villes anciennes de Djenné ». Les 10 Conseillers des quartiers sont toujours sollicités pour parler du patrimoine culturel. Le Comité est consulté pour toutes les activités de conservation et de gestion du patrimoine culturel.

## **Les mesures prises pour l'application**

Le décret N° 2016-0268/P-RM du 29 avril 2016 modifiant le Décret N° 92-245/P-RM du 18 décembre 1992 portant classement des Villes anciennes de Tombouctou et Djenné est en application.

La mairie a pris la décision d'arrêter la décoration des murs aux couleurs de la Société Orange Mali. La délimitation des berges par une murette en briques de banco est effective. Le GIE Djenné Korendji est chargé du ramassage des ordures qui sont déposées dans des points de collecte.

### **3. Autres problèmes de conservation actuels identifiés par le ou les Etats parties comme pouvant avoir un impact sur la valeur universel exceptionnelle (VUE) du bien**

#### **Menaces sur les sites archéologiques**

Les fouilles clandestines sur les sites archéologiques par des excavations superficielles dont les auteurs (bergers, agriculteurs) de passage sur les sites, tentent d'enlever les objets qu'ils découvrent en surface.

L'érosion hydrique, active dans certains endroits, provoque des ravinelements très profonds, la destruction et le lessivage des couches anthropiques. Ses manifestations sont constituées de trous béants assez profonds en bordure des sites ; celles-ci progressent à l'intérieur du site grâce à l'action aux crues du Bani, principal affluent du Fleuve Niger.

La forte pression anthropique multiforme, à travers l'empiètement sur les sites archéologiques, la transformation des sites archéologiques en carrière de prélèvement de terre et en dépotoir de carcasses d'animaux morts, l'utilisation des sites archéologiques comme parcs à bétails et champs de culture, la divagation des animaux contribuant à la fragmentation et à la miniaturisation du mobilier archéologique.

**Menaces sur l'architecture de terre :** Le nombre élevé de maisons en ruine préoccupe fortement l'Etat partie. Le gout prononcé pour les matériaux modernes (ciment, brique en terre cuite) et pour les techniques modernes dans l'entretien des anciens bâtiments et dans la construction des nouveaux augmente de façon significative. L'accessibilité de plus en plus difficile aux matériaux ordinaires (balle de riz de qualité, poudre de pain de singe, beurre de karité) est non négligeable pour la restauration des bâtiments. Les transformations opérées sur le bâti sont préoccupantes et constituent une vraie menace pour l'authenticité de l'architecture de terre. Les modifications relevées concernent, notamment l'utilisation des briques en argiles cuites et du ciment comme revêtement des façades, de la peinture vive sur le pourtour des portes et fenêtres de même que l'élimination de certains éléments décoratifs tels que les « sarafales ».

**4. Conformément au paragraphe 172 des Orientations, décrire toute restauration potentielle importante, altération potentielle et/ou toute nouvelle construction potentielle qui pourraient être entreprises à l'intérieur du bien, de ou des zones tampon, des corridors ou de toute autre localisation où un tel développement pourrait avoir un impact sur la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du bien, y compris sur son authenticité et son intégrité.**

Actuellement, les adolescents s'adonnent à faire des inscriptions fantaisistes sur les murs des maisons situées dans le tissu ancien. Les inscriptions sont portées avec de la peinture ou de la chaux de différentes couleurs. Le phénomène prend de l'ampleur. On le constate partout à travers la ville. Chaque quartier est concerné. Les écritures ont trait à faire l'éloge ou à donner le nom des « grins », lieu de regroupement des jeunes dont l'âge varie entre 16 à 20 ans. A cela s'ajoutent l'implantation des kiosques métalliques et affiches publicitaires de deux sociétés de téléphonie mobile (Malitel et Orange Mali) très perceptibles sur les façades de certains édifices du marché et environs. Des actions sont en cours, en partenariat avec les Sociétés concernées soit pour enlever les kiosques, soit pour les adapter à l'environnement du tissu ancien. Les affiches publicitaires sont pratiquement enlevées.

**Bamako, le 29 janvier 2018  
Le Directeur**

**MOULAYE COULIBALY**

**Menaces sur l'architecture de terre :** Le nombre élevé de maisons en ruine préoccupe fortement l'Etat partie. Le gout prononcé pour les matériaux modernes (ciment, brique en terre cuite) et pour les techniques modernes dans l'entretien des anciens bâtiments et dans la construction des nouveaux augmente de façon significative. L'accessibilité de plus en plus difficile aux matériaux ordinaires (balle de riz de qualité, poudre de pain de singe, beurre de karité) est non négligeable pour la restauration des bâtiments. Les transformations opérées sur le bâti sont préoccupantes et constituent une vraie menace pour l'authenticité de l'architecture de terre. Les modifications relevées concernent, notamment l'utilisation des briques en argiles cuites et du ciment comme revêtement des façades, de la peinture vive sur le pourtour des portes et fenêtres de même que l'élimination de certains éléments décoratifs tels que les « sarafales ».

**4. Conformément au paragraphe 172 des Orientations, décrire toute restauration potentielle importante, altération potentielle et/ou toute nouvelle construction potentielle qui pourraient être entreprises à l'intérieur du bien, de ou des zones tampon, des corridors ou de toute autre localisation où un tel développement pourrait avoir un impact sur la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du bien, y compris sur son authenticité et son intégrité .**

Actuellement, les adolescents s'adonnent à faire des inscriptions fantaisistes sur les murs des maisons situées dans le tissu ancien. Les inscriptions sont portées avec de la peinture ou de la chaux de différentes couleurs. Le phénomène prend de l'ampleur. On le constate partout à travers la ville. Chaque quartier est concerné. Les écritures ont trait à faire l'éloge ou à donner le nom des « grins », lieu de regroupement des jeunes dont l'âge varie entre 16 à 20 ans. A cela s'ajoutent l'implantation des kiosques métalliques et affiches publicitaires de deux sociétés de téléphonie mobile (Malitel et Orange Mali) très perceptibles sur les façades de certains édifices du marché et environs. Des actions sont en cours, en partenariat avec les Sociétés concernées soit pour enlever les kiosques, soit pour les adapter à l'environnement du tissu ancien. Les affiches publicitaires sont pratiquement enlevées.



Bamako, le 29 janvier 2018

Le Directeur

  
**MOULAYE COULIBALY**

## Annexes



Séance d'information et de sensibilisation des communautés



Sensibilisation des scolaires sur le site



Une maison nouvellement restaurée



Panneau d'information rénové sur le site archéologique de Kaniana